

Le 23 octobre 2009,

CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu de la séance du 21 octobre 2009 à 18 h 30

Etaient présents tous les conseillers municipaux en exercice à l'exception de Mle Marion LUSA

M. Jean-Jacques CARTAILLER a donné procuration à M. Hélios BORRAS, M. Philippe CONNIL a donné procuration à M. André GAUTRIAUD.

Secrétaire de séance : Mme Pascale MALLET.

1 – Régularisation sur annexe "détail pour certains articles" du budget 2009 :

Monsieur Fabrice CASTAGNET participe à la séance à partir de ce moment.

Madame le Maire explique qu'une erreur s'est glissée dans l'annexe "Détail pour certains articles" du budget 2009 de la commune. Ce document donne le détail des dépenses prévues à l'article 6574 (Subventions aux personnes de droit privé) : cette liste reprend chaque association et le montant de la subvention qui lui est attribuée. Il a été omis de mentionner l'association A.S Gym pour un montant de 230 €. Le conseil municipal, considérant que les crédits inscrits à l'article 6574 du budget 2009 sont suffisants, à l'unanimité, décide de verser le montant de 230 € à l'association A.S Gym.

2 – Subvention exceptionnelle association de chasse la Vaqueto :

Madame le Maire explique à l'assemblée que la société de chasse "La Vaqueto" a informé la commune de la nécessité d'effectuer des travaux dans des bois communaux pour un montant d'environ 450 €. Suite à cette demande, Madame le Maire propose de financer ces travaux par une participation de 50% du montant des travaux à savoir 220 € qui seront versés sous forme de subvention exceptionnelle. Le conseil municipal, après discussion et à 9 voix pour et 3 abstentions, décide de verser une subvention exceptionnelle à l'association de chasse "La Vaqueto", d'un montant de 220 € et précise que les crédits sont inscrits au budget 2009 article 6574.

Le conseil municipal précise qu'il sera proposé à cette association de participer aux réunions de la commission extra-municipale "entretien des chemins et fossés".

3 – Contrat FDE :

Madame le Maire présente le contrat Territorial Départemental pour la répartition du F.D.E pour les années 2009 à 2011.

Nature des projets	Montant HT	Montant FDE attribué
Rénovation tour horloge	31.250,00 €	9983,00 €
Création aire de jeux	29.000,00 €	13.000,00 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal, après examen de ces documents, autorise Madame le Maire à signer le contrat Territorial Départemental pour la répartition du F.D.E sur les années 2009 à 2011.

Des renseignements seront demandés pour savoir si le montant de la subvention est diminué dans le cas où le montant des travaux réalisés s'avèrerait inférieur au montant prévisionnel.

4 – Lancement procédure MAPA création d'une aire de jeux :

Madame le Maire informe l'assemblée que dans le cadre de la réalisation des travaux de création d'une aire de jeux, et vu l'avancement actuel de ce dossier, il est à présent nécessaire de lancer la consultation des entreprises selon la procédure MAPA. Le conseil municipal, à l'unanimité, décide le lancement des consultations des entreprises dans le cadre d'un MAPA pour les travaux création d'une aire de jeux et donne tous pouvoirs à Madame le Maire pour mener à bien ce projet.

5 – Création d'un CAE (cantine-garderie-ménage) :

Madame le Maire explique à l'assemblée qu'il est nécessaire, vu le départ à la retraite d'un agent et pour le bon fonctionnement des services, de créer un CAE (agent technique) à compter du 1^{er} décembre 2009 d'une durée hebdomadaire de 26h30. Le conseil municipal, à 8 voix pour, décide la création d'un poste en contrat d'accompagnement dans l'emploi en qualité d'agent technique à compter du 1^{er} décembre 2009 pour une durée de 1 an renouvelable; précise que ce contrat est créé pour une durée hebdomadaire de 26h30; charge Madame le Maire à signer les pièces afférentes à ce dossier.

6 – Augmentation du temps de travail d'un agent :

Compte tenu du départ à la retraite de Mme MICHEL et de l'augmentation des effectifs à la cantine et à la garderie, Madame le Maire informe les membres présents que lors de la prochaine séance, il sera question d'augmenter le temps de travail du poste occupé par Mme MARCILLE.

7 – Questions diverses :

Madame LAFFON donne les informations suivantes :

* Madame GIRARDOT a demandé qu'un élu soit présent à la réunion du 23/10 (préparation de la fête de la St Hilaire), Mlle Aurélie LIONNET y assistera.

Monsieur DEFOY quitte la séance à ce moment.

* La commission pour le recensement agricole est constituée de : Michel CRUZEL, Marc DOMERGUE-JOUINE, Serge DEFOY et Eric BASTIDE.

* Mr Eric BASTIDE a remis un plan du projet qu'il souhaite réaliser avenue Paul BLISSON et sollicite un RDV avec les élus; il sera contacté.

Madame BERNE donne les informations suivantes :

* La commission emploi jeunes de la Communauté de communes organisera un forum le 6 mars 2010 au Pont du Gard.

* Informations de la Commission tourisme : les travaux de la halte fluviale sont retardés de 3 mois; il y a toujours des soucis à propos du passage de la voie verte au niveau de la Foux à REMOULINS; le schéma local de randonnée avance bien, le projet devrait être achevé fin 2010; le sentier d'interprétation de la pierre à VERS commencera début 2010.

* Il devient urgent de délocaliser les locaux de l'office de tourisme de Remoulins, il serait intégré au rez-de-chaussée de la future maison de la Communauté de communes.

* La journée de la cerise aura lieu les 29 et 30 mai 2010 à REMOULINS.

Monsieur BORRAS informe que Mr REBOLLO (Club de VTT de Remoulins) souhaite réaliser un circuit sur la commune, il sera contacté à ce sujet.

Mademoiselle LIONNET informe qu'une étudiante de BTS souhaite dans le cadre de ses études réaliser un projet sur la signalétique des monuments de la commune, élaborer un dépliant touristique, et concevoir une table d'orientation. Elle viendra présenter son projet lors d'une prochaine séance.

Madame LAFFON informe que Mr PETIT a adressé un mail annonçant que les architectes pour les projets du petit patrimoine ont été désignés, il s'agit de Mme CADIERE et de Mr MOUTON.

L'ordre du jour épuisé,
La séance est levée à 20 heures.